

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2023

Point 4.1.2 de l'ordre du jour

Délibération
n° 183-2023
Point 4.1.2

Concession de logement par nécessité absolue de service – Modifications de concession

EXPOSE DES MOTIFS :

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte (cf. décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, arrêté du 22 janvier 2013, arrêté du 31 décembre 2020 et articles R2124-65 et 68 du code général de la propriété des personnes publiques) accorde aux autorités délibérantes de l'établissement la compétence d'attribution de ces concessions par nécessité absolue ou par occupation précaire avec astreinte. C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur l'attribution et le changement de concession de logement par nécessité absolue de service sur les différents sites de l'université, dans le respect de la charte des agents logés.

Site du campus d'Illkirch-Graffenstaden :

Logement Nord :

Agent logé entrant : Denis Octon

Agent logé sortant : Edith Terrones

Concession de logement comprenant un appartement de 4 pièces avec une surface de 89 m².

Situé au 72 route du Rhin – 67 400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Date de début de concession pour M. Denis Octon : 1^{er} décembre 2023

Date de fin de concession pour Mme Edit Terrones : 10 mai 2023 (date de l'état des lieux de sortie).

Admission à la retraite le 03/02/2023.

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes et des fonctions de gardiennage.

Logement Sud :

Agent logé entrant : Thierry Devillers

Agent logé sortant : Violette Schott

Concession de logement comprenant un appartement de 4 pièces avec une surface de 91 m².

Situé au 72 route du Rhin – 67 400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Date de début de concession pour M. Thierry Devillers : 1^{er} décembre 2023

Date de fin de concession pour Mme Violette Schott : 10/02/2022 (date de l'état des lieux de sortie).
Admission à la retraite le 26/12/2021.

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes et des fonctions de gardiennage.

Site du campus de l'esplanade – Bâtiment IRMA :

Agent logé entrant : M. Sanka Labourg

Agent logé sortant : Mme Martine Steckmeyer

Concession de logement comprenant un appartement de 3 pièces avec une surface de 66 m².

Situé au 10 rue du Général Zimmer – 67 000 STRASBOURG

Date de début de concession pour M. Sanka Labourg : 13 novembre 2023

Date de fin de concession pour Mme Martine Steckmeyer : 14 octobre 2023

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes et des fonctions de gardiennage.

Rapporteur : M. le Président Michel DENEKEN

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	25
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution et le changement de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) décrit ci-dessus.

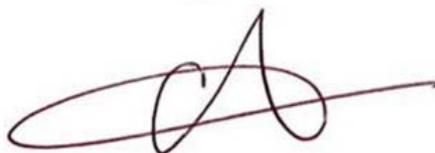
La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 20 décembre 2023

La Directrice générale des services

A handwritten signature in red ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a horizontal line that loops back to the left and then continues to the right.

Valérie GIBERT